



Le 08 septembre 2020

Chère randonneuse, cher randonneur,

Après un printemps compliqué, les dernières mesures gouvernementales nous permettent de randonner à nouveau en groupe en prenant, bien-sûr, toutes les précautions sanitaires nécessaires. **La participation à nos randonnées implique le respect des mesures édictées par la FFRP en date du 20/08/20 :**

- **Port du masque** fortement déconseillé pendant la pratique **SAUF** dans les zones où il est rendu obligatoire, ainsi que dans les espaces traversés qui seraient très fréquentés. **Obligatoire avant et après la randonnée.**
- **Eloignement** de 1 mètre minimum entre chaque randonneur jusqu'à 6km/h, 1 mètre minimum également en latéral.
- **Gel hydro-alcoolique** personnel obligatoire
- **Si fièvre ou autre symptôme de Covid** : rester chez soi, prévenir immédiatement l'animateur si les signes apparaissent dans la semaine suivant la sortie de groupe.
- Pas d'échange de matériel entre participants
- Nombre de participants non limité mais en respectant strictement les distances entre les pratiquants, et lors de passages **sur la voie publique**, divisant les groupes importants en plusieurs **groupes de 10** espacés de quelques mètres.
- **Inscription auprès de l'animateur du jour** lors de chaque randonnée, afin de garder une **traçabilité** en cas de contamination. L'animateur devra conserver la liste avec date et noms au minimum 1 mois.
- **L'animateur rappelle** qu'il convient de respecter ce règlement lors de chaque sortie
- **En cas de signes de maladie** (fièvre, toux,..) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement l'animateur ou président qui en avisera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester, chacun devra s'isoler en tant que cas-contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas, ou après la période d'incubation de 14 jours (norme actuelle), pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.
- **Transport** individuel par foyer conseillé.
 - **Si covoiturage** : port du masque, respect des gestes-barrière en ouvrant la fenêtre plutôt que la climatisation, utilisation du gel hydro-alcoolique avant et après le trajet.
 - **Si transport en commun** : port du masque, respect des gestes-barrière, utilisation du gel hydro-alcoolique avant et après le trajet, distanciation physique.
- Dans les **espaces naturels, maritimes, urbains** : respect des règles locales en vigueur, notamment le port du masque.
- **Partage de repas, pots, à éviter. Pour les pique-nique : distanciation.**
- **Discussion entre pratiquants** : distanciation et masque.

CES REGLES SONT A RESPECTER IMPERATIVEMENT POUR EVITER LA PROPAGATION DU VIRUS ET SE PROTEGER MUTUELLEMENT.

Profitez des avantages de la fédération : des réductions des partenaires fédéraux, des tarifs préférentiels au magazine Passion Rando ou à l'abonnement GR@access.

Cette année, en vous inscrivant à la fédération, vous participez directement au jeu concours national qui vous permettra, peut-être, de gagner de nombreux lots : 5 séjours de 8J/7 nuits en location pour 4 personnes, 5 week-ends de 3J/2 nuits pour 4 personnes, 100 topoguides, 100 abonnements d'un an à Passion Rando Magazine. Pour participer, renseignez votre adresse email sur www.ffrandonnee.fr rubrique « mon compte ».

J'insiste particulièrement sur le respect des règles ci-dessus et je demande instamment à ce qu'elles soient observées, pour le bien de chacun et de leur famille.

Merci

Le Co-Président en charge de la randonnée SPT

Jean-Pierre Caron